

LOURDES 2023 - 115^{ème} Pèlerinage diocésain

24 juillet au 30 juillet 2023



« Allez dire aux prêtres ... » « ... **que l'on bâtit ici une chapelle ...**
et que l'on y vienne en procession. » (Lourdes 2022-2023-2024)

Lundi 24

Voyage & messe à Notre Dame du marais de Montluel départ 6h00

J 1 - Mardi 25

Messe d'ouverture - Chapelle St Joseph & Photo du pèlerinage

J 2 - Mercredi 26

Messe internationale - Basilique St Pie X

J 3 - Jeudi 27

Messe concélébrée à la Grotte & Procession eucharistique

J 4 - Vendredi 28

Excursion & Procession Mariale

J 5 - Samedi 29

Onction des malades & Messe – Basilique du Rosaire

Célébration Envoi - Chapelle St Joseph

Chapelet à la Grotte & Dépôt du Cierge du Pèlerinage aux Chapelles des Lumières

Dimanche 30

Arrivée vers 7h30 – Messe – petit déjeuner

CHOIX DE L'HOTEL

1. Les hôtels sont classés en plusieurs catégories :
 - a. un 1er niveau ayant avec des prestations hôtelières et restauration satisfaisantes (Lys de Marie, Concorde ou Calvaire)
 - b. un 2nd niveau offrant proximité de la porte St Joseph des sanctuaires (Grand Hôtel d'Angleterre) ou un confort hôtelier et restauration plus élevé (Ste Suzanne)
 - c. J'attire l'attention des groupes ou paroisses sur les hôtels Compostelle et Hélianthe, situés très à proximité de la Porte St Jean (coté Ville), ces deux hôtels sont voisins, avec une seule restauration soit deux niveaux de confort et de prix.
 - d. il est possible d'envisager, sur demande, une pension de Famille (Hôtel Arbizon) – les places sont limitées,
2. Le service diocésain des pèlerinages vous affectera dans un hôtel correspondant au niveau choisi.

Les encaissements sont faits une fois le départ assuré.

Service Diocésain des Pèlerinages & Voyages Pastoraux

Diocèse de Belley-Ars
31 rue Docteur Nodet
01000 Bourg en Bresse
06 33 09 14 24
Bourg en Bresse, le 17/3/23
pelerinage@belley-ars.fr

Bourg en Bresse, 17 mars 2023



Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint, le dossier d'inscription pour le pèlerinage 2023 à LOURDES des pèlerins « hôtel ».

Les règles de choix des hôtels sont précisées sur cette même page.

L'inscription est prise en compte à réception du bulletin d'inscription (1 par personne), accompagné de l'acompte de 100€. Pour les personnes venant ensemble, il est possible de grouper les paiements.

Une réduction, correspondant au coût du transport est appliquée pour les personnes venant à Lourdes en véhicule personnel.

Le solde est à verser en une ou plusieurs fois, au plus tard le 6 juillet 2023

Je reste à votre disposition pour tous renseignements, vous en souhaitant bonne réception, recevez mes cordiales salutations.

Etienne POISSON

Directeur des pèlerinages

Prix - ADULTE

Ce prix inclut l'animation, le transport, l'hébergement et la restauration du pèlerinage pour les 5 nuitées.

Réduction pour les personnes venant en véhicule personnel.

| Entourer 1. Hôtel choisi 2. Type de chambre | Chambre double | Chambre individuelle |
|---|---|----------------------|
| Hôtel Arbizon | 430 € 00 | |
| Lys de Marie *** ou Calvaire – Concorde ** | 540 € 00 | 640 € 00 |
| Ste Suzanne *** ou Compostelle ** | 575 € 00 | 700€ 00 |
| Grand Hôtel d'Angleterre *** ou Hélianthé *** | 615 € 00 | 740 € 00 |
| Don | € 00 | |
| TOTAL A PAYER (sommes entourées) |€ 00 | |
| Souhaite un reçu fiscal | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON | |
| Départ de | Bourg en Bresse (6h00) | Montluel (8h15) |
| Prêtre accompagnateur : 300€ le complément est assuré par les dons des pèlerins | | |

Je partage ma chambre double avec

.....
Nous ne prenons pas la responsabilité de compléter les chambres.

Transport – Hébergement - Restauration

Transport en bus Car Grand Tourisme
Hébergement & restauration selon l'hôtel choisi ci-dessus

Protection des données personnelles

La validation de votre inscription nécessite de compléter les informations suivantes

COCHER LES CASES CORRESPONDANT A VOS CHOIX.
J'autorise l'Association Diocésaine Belley-Ars à enregistrer mes coordonnées (mail, postale et téléphoniques) et accepte de recevoir des informations, exclusivement de l'Association Diocésaine par mail, SMS ou courrier postal.

OUI NON

Droit à l'image

J'accepte d'être pris en photos ou d'apparaître sur des vidéos et leur publication sur tous supports de communication du diocèse de Belley Ars exclusivement.

OUI NON

Données médicales confidentielles

Allergie, insuffisance respiratoire, cardiaque, etc ...

.....

Personne à prévenir en cas d'urgence

(A compléter obligatoirement)

Nom d'usage

Prénom

Tél fixe :/...../...../...../.....

Tél mobile :/...../...../...../.....

Courriel@.....

Documents à adresser

- Bulletin d'inscription complété
- Chèque à l'ordre de : **PELERINAGE BELLEY – ARS**

Solde le 6 juillet 2023

à verser en une ou plusieurs fois
Espèces, Virements, ANCV acceptés

Accord & Signature

Je soussigné (nom, prénom)

Nom (d'usage)

Prénom

Adresse.....

Code PostalVille.....

Téléphone/...../...../...../.....

Courriel@.....

Date de naissance

certifie avoir pris connaissance :

- du programme 2023,
- du bulletin d'inscription de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme,
- des Conditions Générales de Participation (CGP) Pèlerinages consultables au bureau du SDP.

Je déclare avoir plus de 18 ans et être compétent à signer ce formulaire en mon nom propre. J'ai lu et compris toutes les explications de ces autorisations.

OUI NON

Je fais une copie de ce bulletin, qui fait office de contrat, que je conserve.

Je demande mon inscription en versant 100 € 00.

Le

Fait à

Signature (bon pour accord)

Un voyage organisé par
SDP - VP Belley – Ars
31 rue Dr Nodet, 01000 BOURG EN BRESSE
N° Atout France: IM001110001



INFORMATIONS GENERALES A CONSERVER

1 Formulaire d'information pour la vente de voyages et de séjours

La combinaison de services de voyages proposée, dans cette proposition de pèlerinage, est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficiez de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme.

Le SDP est entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. Le SDP dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où le SDP devient insolvable. A cette fin, l'Association Diocésaine de Belley-Ars a souscrit une garantie financière auprès de ATRADIUS (159 Rue Anatole France – CS50118 – 92596 Levallois-Perret cedex). Cette garantie porte le N° 378214.

Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 voir <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000031632248/>

2 Prix CGP et conditions économiques

Ce voyage pastoral est soumis aux Conditions Générales de Participation, consultable à l'adresse suivante <https://catholique-belley-ars.fr/notre-diocese/services/pelerinages> régissant les rapports entre le SDP et le Pèlerin. Le prix indiqué est calculé selon les conditions économiques connues en date d'édition du programme du pèlerinage.

Ce que le prix comprend :

- L'intégralité du transport aller et retour depuis la ville de regroupement définie.
- L'hébergement selon les modalités définies.
- La restauration selon le programme.
- Les entrées aux lieux de visites et musées et animations.

Ce que le prix ne comprend pas :

- Les dépenses (boisson, achats privés, ...) personnelles.
- L'offrande lors de rencontre d'un intervenant (80€ pour le groupe), ou lors des offices, à discrétion.

3 Assurance

Les Pèlerinages et voyages pastoraux relèvent du champ du code du tourisme. Ils sont organisés par l'AD BA et assurés auprès de la Mutuelle Saint Christophe (277 rue St Jacques – 75256 Paris cedex

05) sous le N° de contrat 0020820017000287. Les risques couverts sont : Responsabilité Civile Professionnelle, Annulation, Rapatriement.

4 Conditions d'annulation

Annulation par le pèlerin :

Conformément à l'article 1221-28 du Code de la Consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut annuler le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquitter des frais selon le tableau ci-dessous. **Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée**

Barème d'annulation sur le prix total

- Avant 30 jours de la date de départ : 10%.
- Entre 30 et 21 jours avant la date de départ : 25%.
- Entre 20 et 8 jours avant la date de départ : 50%.
- Entre 7 et 2 jours avant la date de départ : 75%.
- Moins de 2 jours avant la date de départ : 90%.

Tout voyage interrompu ou abrégé – du fait du Pèlerin, pour quelque cause que ce se soit – ne donne lieu à aucun remboursement.

5 Non-Conformité & contact

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : SDP, 31 rue Dr Nodet, 01000 Bourg – 06 33 09 14 24 ou pelerinage@belley-ars.fr.

Le non-signalement d'une non-conformité sur place peut avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix si le signalement sans retard pouvait éviter ou diminuer le dommage.

Le pèlerin peut également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

Le SDP et les prestataires retenus par celui-ci sont responsables de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et sont tenus d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté.

En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-11/ du Code du Tourisme trouvent à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudices corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total

du voyage ou du séjour. Le pèlerin peut saisir le SDP de toutes réclamations, à l'adresse suivante : 31 rue Dr Nodet, 01000 Bourg, par lettre accusé-réception et/ou par mail à pelerinage@belley-ars.fr accompagnée de tous justificatifs.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel.

6 Règles de Protection de Données Personnelles

Les **FINALITES DE COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES** sont

- Enregistrement, correspondance, suivi et organisation (transports, hébergements, restauration) d'un pèlerinage ou voyages pastoraux relevant de la responsabilité du Service Diocésain des Pèlerinages Belley Ars (SDP).
- Information en vue de participer à un pèlerinage ou voyage pastoral relevant de la responsabilité du SDP.

Le **RESPONSABLE DE TRAITEMENT** est le Directeur Diocésain des Pèlerinages, en titre, au jour de l'inscription.

La **DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES** est validé annuellement.

Les **DESTINATAIRES DES DONNEES** sont :

- Le SDP, Les différents intervenants nécessaires à l'organisation (prestataires : transports, hébergements, restauration et autres participants), les administrations des pays concernées et l'Association Diocésaine de Belley-Ars.
- Aucune information n'est transmise à un tiers sans votre autorisation.

Conformément à la législation en vigueur (loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante : **Olivier BAUER, 31, Rue du Dr Nodet, 01004 Bourg-en-Bresse Cedex** ou un mail à econome@belley-ars.fr.

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarche téléphonique www.bloctel.gouv.fr

LOURDES 2023 - BULLETIN D'INSCRIPTION POUR MINEUR VOYAGEANT AVEC OU SANS DETENTEUR DE L'AUTORITE PARENTALE

Prix - MINEUR

Ce prix inclut l'animation, le transport, l'hébergement et la restauration du pèlerinage pour les 5 nuitées.

| Entourer | |
|---|--|
| 3. Hôtel choisi | Chambre double |
| Hôtel Arbizon | 350 € 00 |
| Lys de Marie *** & Calvaire - Concorde | 440 € 00 |
| Ste Suzanne *** ou Compostelle ** | 475 € 00 |
| Grand Hôtel d'Angleterre *** ou Hélianthe *** | 515 € 00 |
| Don | € 00 |
| TOTAL A PAYER (sommes entourées) |€ 00 |
| Départ de | Bourg en Bresse (6h00) Montluel (8h15) |

Je partage ma chambre double avec

Transport – Hébergement - Restauration

Transport en bus Car Grand Tourisme
Hébergement & restauration selon l'hôtel choisi ci-dessus.

Pour les mineurs voyageant sans détenteur de l'autorité parentale

Inscription définitive à réception de la Fiche sanitaire de liaison Cerfa 10008*02

Documents à adresser

Solde pour le 6 juillet 2023 au plus tard

- Bulletin d'inscription complété
- Chèque à l'ordre de : PELERINAGES BELLEY – ARS
Espèces, Virements, ANCV acceptés

Protection des données personnelles

La validation de votre inscription nécessite de compléter les informations suivantes

COCHER LES CASES CORRESPONDANT A VOS CHOIX.
J'autorise l'Association Diocésaine Belley-Ars à enregistrer mes coordonnées (mail, postale et téléphoniques) et accepte de recevoir des informations, exclusivement, de l'Association Diocésaine par mail, SMS ou courrier postal.

OUI NON

Droit à l'image

J'accepte que mon enfant soit pris en photos ou qu'il apparaisse sur des vidéos et leur publication sur tous supports de communication du diocèse de Belley Ars exclusivement.

OUI NON

Données médicales confidentielles

Allergie, insuffisance respiratoire, cardiaque, etc ...

Personne à prévenir en cas d'urgence

(A compléter obligatoirement)

Nom d'usage

Prénom

Tél fixe :/...../...../...../.....

Tél mobile :/...../...../...../.....

Courriel@.....

Un voyage organisé par SDP Belley - Ars
31 rue Dr Nodet - 01000 BOURG EN BRESSE
pelerinage@belley-ars.fr



Accord & Signature

Je soussigné (nom, prénom)

.....

Détenteur de l'autorité parentale de

NOM (ENFANT)

PRENOM :

Né(e) le :

Adresse

Code Postal Ville.....

accepte qu'il/elle participe au 115^{ème} Pèlerinage diocésain de Belley - Ars à Lourdes du 24 juillet au 30 juillet 2023

Je certifie avoir pris connaissance :

- du programme, ,
- du bulletin d'inscription répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme,
- des Conditions Générales de Participation (CGP) de Pèlerinages consultables au bureau du SDP.

J'autorise le transport de mon enfant par les moyens prévus.

J'autorise les responsables à faire pratiquer toutes interventions chirurgicales, en cas d'urgence (y compris l'autorisation d'opérer et d'anesthésier).

Je m'engage, le cas échéant, à rembourser à l'organisateur l'intégralité des frais médicaux engagés.

- En cas de vol (argent ou affaires personnelles), l'organisateur décline toute responsabilité et aucune indemnité n'est prévue.
- En cas de dégradation de matériel, le montant des réparations est facturé.

Je fais une copie de ce bulletin, qui fait office de contrat, que je conserve. Le solde est à verser en une ou plusieurs fois, au plus tard le 6 juillet 2023. **Je demande son inscription en versant 100 €. Je confie mon enfant à la responsabilité de :**

Je déclare être compétent(e) pour signer ces autorisations. J'ai lu et compris toutes les explications.

OUI NON

Fait le.....

à

Signature des parents :

INFORMATIONS GENERALES A CONSERVER

1 Formulaire d'information pour la vente de voyages et de séjours

La combinaison de services de voyages proposée, dans cette proposition de pèlerinage, est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficiez de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme.

Le SDP est entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. Le SDP dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où le SDP devient insolvable. A cette fin, l'Association Diocésaine de Belley-Ars a souscrit une garantie financière auprès de ATRADIUS (159 Rue Anatole France – CS50118 – 92596 Levallois-Perret cedex). Cette garantie porte le N° 378214.

Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 voir <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000031632248>

2 Prix

CGP et conditions économiques

Ce voyage pastoral est soumis aux Conditions Générales de Participation, consultable à l'adresse suivante <https://catholique-belley-ars.fr/notre-diocese/services/pelerinages> régissant les rapports entre le SDP et le Pèlerin. Le prix indiqué est calculé selon les conditions économiques connues en date d'édition du programme du pèlerinage.

Ce que le prix comprend :

- L'intégralité du transport aller et retour depuis la ville de regroupement définie.
- L'hébergement selon les modalités définies.
- La restauration selon le programme.
- Les entrées aux lieux de visites et musées et animations.

Ce que le prix ne comprend pas :

- Les dépenses (boisson, achats privés, ...) personnelles.
- L'offrande lors de rencontre d'un intervenant (80€ pour le groupe), ou lors des offices, à discrétion.

3 Assurance

Les Pèlerinages et voyages pastoraux relèvent du champ du code du tourisme. Ils sont organisés par l'AD BA et assurés auprès de la Mutuelle Saint Christophe (277 rue St Jacques – 75256 Paris

cedex 05) sous le N° de contrat 0020820017000287. Les risques couverts sont : Responsabilité Civile Professionnelle, Annulation, Rapatriement.

4 Conditions d'annulation

Annulation par le pèlerin :

Conformément à l'article 1221-28 du Code de la Consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut annuler le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquitter des frais selon le tableau ci-dessous. **Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée**

Barème d'annulation sur le prix total

- Avant 30 jours de la date de départ : 10%.
- Entre 30 et 21 jours avant la date de départ : 25%.
- Entre 20 et 8 jours avant la date de départ : 50%.
- Entre 7 et 2 jours avant la date de départ : 75%.
- Moins de 2 jours avant la date de départ : 90%.

Tout voyage interrompu ou abrégé – du fait du Pèlerin, pour quelque cause que ce se soit – ne donne lieu à aucun remboursement.

5 Non-Conformité & contact

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : SDP, 31 rue Dr Nodet, 01000 Bourg – 06 33 09 14 24 ou pelerinage@belley-ars.fr.

Le non-signalement d'une non-conformité sur place peut avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix si le signalement sans retard pouvait éviter ou diminuer le dommage.

Le pèlerin peut également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

Le SDP et les prestataires retenus par celui-ci sont responsables de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et sont tenus d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté.

En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-11/ du Code du Tourisme trouvent à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudices corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour. Le pèlerin peut saisir le SDP de toutes réclamations, à l'adresse suivante : 31 rue Dr Nodet, 01000

Bourg, par lettre accusé-réception et/ou par mail à pelerinage@belley-ars.fr accompagnée de tous justificatifs.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel.

6 Règles de Protection de Données Personnelles

Les **FINALITES DE COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES** sont

- Enregistrement, correspondance, suivi et organisation (transports, hébergements, restauration) d'un pèlerinage ou voyages pastoraux relevant de la responsabilité du Service Diocésain des Pèlerinages Belley Ars (SDP).
- Information en vue de participer à un pèlerinage ou voyage pastoral relevant de la responsabilité du SDP.

Le **RESPONSABLE DE TRAITEMENT** est le Directeur Diocésain des Pèlerinages, en titre, au jour de l'inscription.

La **DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES** est validé annuellement.

Les **DESTINATAIRES DES DONNEES** sont :

- Le SDP, Les différents intervenants nécessaires à l'organisation (prestataires : transports, hébergements, restauration et autres participants), les administrations des pays concernées et l'Association Diocésaine de Belley-Ars.
- Aucune information n'est transmise à un tiers sans votre autorisation.

Conformément à la législation en vigueur (loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante : **Olivier BAUER, 31, Rue du Dr Nodet, 01004 Bourg-en-Bresse Cedex** ou un mail à econome@belley-ars.fr.

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarche téléphonique www.bloctel.gouv.fr